sent. Au ministère de l'Agriculture, il appartient de toute urgence de faire le nécessaire et d'affecter les crédits indispensables à cette œuvre de salut public, qu'est la répression de la fraude en matière d'alimentation.

V. BRIGGHE.

Une famille de bandits a été emprisonnée

LE FILS AINE S'EST PENDU DANS SA CELLULE

Marseille, 30 janvier. — Dans l'après-midi du 18 janvier, près du marché aux bestiaux, un encaisseur était dépouillé d'une somme de 62.000 francs, au moment où il allait monter en tramway. Ce matin, M. Robert, chef de la sûreté, procédait à l'arrestation de l'un des agresseurs de l'encaisseur, un nommé Antoine Bartolini, âgé de 24 ans, sujet italien.

Cet individu fut enfermé dans un des violons du commissariat central : dans des cellules voisines, prirent place son père Joseph, 54 ans et son frère Henri, 18 ans, chez qui on avait retrouvé 31.000 francs. Quand cet après-midi on voulut extraire Antoine Bartolini de sa cellule, on le trouva pendu à un barreau de la fenêtre; il s'était servi, pour cela, de son mouchoir.

Un incendie a détruit les mobiliers de 20 familles

Remiremont, 30 janvier. — Un incendie s'est déclaré dans un bâtiment abritant une vingtaine de familles, à Remiremont.

Les pompiers le combattent énergiquement; tous les mobiliers ont été détruits; il n'y a aucun accident de personne. Les causes du sinistre sont inconnues.

Un assassin assomma deux de ses co-détenus

IL ETAIT FOU

Evreux, 30 janvier. — A la prison centrale d'Evreux, le détenu Etiene, qui, en proie au délire de la persécution, tua sa femme à coups de couteau, a tenté d'assommer avec un escabeau, pendant leur sommeil, deux de ses co-détenus, les nommés Gicquel et Jules Ferré, condamnés tous deux pour meurtre. Ceux-ci, grièvement blessés, réveillèrent les gardiens qui purent se rendre maîtres du dément.

Etienne a été envoyé dans un asile d'aliénés.

UN DRAME D'AMOUR

DEUX ELEVES DU CONSERVATOIRE DE BORDEAUX EN SONT LES HEROS

Bordeaux, 30 janvier. — Samedi soir, un drame de la jalousie s'est produit place Longchamp.

M. Pierre Cornu, 22 ans, élève du Conservatoire, a tiré trois coups de revolver sur sa maîtresse, Mlle Blanche Sabrou, 21 ans, également élève du Conservatoire, qui avait décidé de rompre les relations avec son amant.

La victime, transportée à l'hôpital, y est morte en arrivant. Le meurtrier s'est constitué prisonnier.

La Loire charriait un cadavre depuis plusieurs années

C'EST CELUI D'UNE FEMME SANS TETE

Nantes, 30 janvier. — Deux pêcheurs de saumons du bourg de Mauves, relevant leur filet dans la soirée de vendredi, retirèrent de la Loire un cadavre de femme semblant avoir séjourné plusieurs années dans l'eau. Le corps n'avait ni tête, ni bras ; une seule jambe restait adhérente au tronc.

Le parquet de Nantes a ordonné une enquête, mais il est à présumer qu'on ne connaîtra jamais dans quelles conditions cette femme se jeta ou fut jetée en Loire.

Une comédienne plus que centenaire

C'EST UNE ANGLAISE QUI VIT ACTUELLEMENT A BRUXELLES

Mme Baldwin est-elle la plus vieille femme de Belgique ? En tout cas, elle est probablement la plus vieille des actrices et elle bat de beaucoup notre gracieuse doyenne des comédiennes, Mme Daynes-Grassot, qui n'a guère que 84 ans.

Mme Baldwin est née à Bath, en Angleterre, le 14 février 1820. Elle vit actuellement à Ixelles, près Bruxelles, 1, rue Bouré. Jadis, elle obtint de jolis succès au théâtre elle « tourna » en Hollande, en Belgique, en Angleterre et même en France. Elle eut même l'honneur à Londres d'être présentée à Edouard VII, et ce souvenir, commémoré dans sa chambrette par un chromo représentant le roi, est son grand souvenir.

Puis Mme Baldwin connut la misère ; la guerre lui enleva un petit-fils. Malgré cela elle a encore bon œil et bonne jambe - elle grimpe ses trois étages sans se plaindre et a conservé toute sa bonne humeur.

Double exécution capitale

Carpentras, 30 janvier. — Ce matin, à 6 heures 30, sur la place Inguimbert, a eu lieu l'exécution d'Aloia et Aleto, condamnés par le jury du Vaucluse, le 27 octobre dernier, pour avoir assassiné le gendarme Lucciani.

Les assassins se sont montrés courageux.

Polito, complice dans l'assassinat, qui était également condamné à mort, a eu sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité.

Une double asphyxie dans un hôpital

Toulouse, 30 janvier. — Dans la nuit de samedi, deux hommes, dont un infirmier, ont été asphyxiés à l'hôpital mixte de Castelnaudary (Aude), par des émanations d'acide carbonique et d'oxyde de carbone qu'un violent ouragan avait refoulées dans le poêle.

Les Syndicats d'instituteurs

LE TRIBUNAL DE LORIENT PRONONCE LA DISSOLUTION

Lorient, 30 janvier.— Les membres du Conseil d'administration du syndicat des instituteurs du Morbihan ont comparu devant le tribunal correctionnel qui les a condamnés à 25 francs d'amende et a prononcé la dissolution du syndicat.

NAUFRAGE D'UN VAPEUR

Lorient, 30 janvier. — Le sémaphore de Penfret a signalé à la Préfecture maritime qu'un vapeur était en détresse par suite de la tempête à 8 milles au large. Le remorqueur «Hippopotame » est parti à son secours, mais ses recherches ont été infructueuses.

On pense que le navire a sombré.

Les Réparations

La note de l'Allemagne

Paris, 30 janvier. — La Commission des réparations s'est réunie cet après-midi.

Elle a pris connaissance de la note du Gouvernement Allemand précisant, conformément à la décision notifiée à ses représentants à Cannes, le 13 janvier dernier, le projet de réformes avec des garanties appropriées pour son budget et sa circulation fiduciaire, ainsi que le programme complet de paiements en espèces et de livraisons en nature pour l'année 1922.

Conformément à sa décision du 13 janvier, la Commission des réparations a décidé de transmettre immédiatement les propositions allemandes aux Gouvernements alliés qui seront ainsi dans la situation ou bien de traiter la question eux-mêmes, ou bien de la renvoyer à la Commission des réparations, pour être résolue par celle-ci.

Dans une nouvelle séance, la Commission arrêtera les termes de la lettre d'envoi aux Gouvernements alliés.

Au Conseil Supérieur de la Natalité

DECLARATIONS DE M. STRAUSS

Paris, 30 janvier. — La session du Conseil supérieur de la natalité et de la protection de l'enfance a été ouverte, ce matin, par M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale.

Le ministre, après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, M. Breton, qui constitua le Conseil, et M. Leredu, qui élargit le cadre de ses attributions, souligna que la lutte contre la dépopulation doit être parmi les premières préoccupations du gouvernement et du ministère de l'Hygiène. Il rappelle que déjà, en 1902, Waldeck-Rousseau avait créé une première Commission de la Dépopulation et que M. L.-L. Klotz, à la veille de la guerre, avait porté ses efforts de ce côté; mais il croit nécessaire de mettre plus de méthode et de coordination afin d'éviter que ne se produisent, à l'occasion de problèmes connexes, des chevauchements et des doubles emplois. Le péril de la dépopulation lui paraît devoir être envisagé et combattu sous ses aspects multiples, sans négliger les plus petits efforts, dont l'ensemble réalisera un progrès appréciable. Il souhaite de voir procéder à des études monographiques qui porteraient d'abord sur les départements les plus dépeuplés.

Le budget des Régions libérées

LA COMMISSION SENATORIALE SE PRONONCE POUR LE VOTE DES CREDITS PROVISOIRES EN FEVRIER

Paris, 30 janvier.— La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence de M. Milliès-Lacroix. Elle a entendu et approuvé, à l'unanimité, après une longue et importante discussion, à laquelle ont pris part MM. Ribot, Paul Doumer, Touron, Boudenoot, François Marsal, Clémentel et Raphaël Lévy, le rapport présenté par M. Henri Bérenger, rapporteur général, sur les crédits provisoires à voter pour le mois de février, en ce qui concerne le budget des dépenses recouvrables, régions libérées, pensions et allocations, entretien des troupes d'occupation.

M. Bérenger a été autorisé à déposer, dès demain, son rapport qui conclut favorablement à en demander la discussion immédiat d'extrême urgence, on sait, en effet, que le douzième doit être voté demain.

Le chômage dans la Batellerie

UN SECOURS DE 500.000 FRANCS

Paris, 30 janvier. — Cet après-midi, la Commission sénatoriale des Finances a approuvé un rapport de M. Milan sur l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs au Ministre des Travaux Publics pour secours aux mariniers victimes du chômage.

Congrès d'Agriculteurs

LES PAYSANS DE LA GIRONDE FORMULENT LEURS REVENDICATIONS

Bordeaux, 31 janvier. — Le premier Congrès des paysans de Gironde s'est ouvert cet après-midi dans l'amphithéâtre de l'Ecole supérieure du commerce. Les diverses associations agricoles de la région y étaient représentées.

Les congressistes ont émis les vœux suivants :1. que soient créés des tribunaux de prud'hommes agricoles et des chambres d'agriculture; 2. qu'il y ait un code rural en harmonie avec les codes du commerce et du travail; 3. que l'on organise des assurances professionnelles agricoles obligatoires avec une contribution provisoire de l'Etat garantissant un minimum d'existance aux cultivateurs dans les années de mauvaises récoltes; 4. qu'une propagande active soit faite pour inspirer confiance dans le Crédit Mutuel Agricole. Enfin le Crédit Mutuel Agricole ne pouvant, à lui seul, suffire à tous les besoins, le Congrès charge une commission de mettre au point un projet de banque agricole.

Cambrioleurs de gare

UNE CHASSE A L'HOMME

Lyon, 30 janvier. — La nuit dernière, les employés de la gare de St-Germain-au-Mont-d'Or ont donné la chasse à trois malfaiteurs qu'ils avaient surpris en train de fracturer un wagon plombé contenant des tissus. Les trois malfaiteurs ont fait un barrage à coups de revolver et malgré la courageuse poursuite du personnel, ils ont pu s'échapper.

Mort d'un député

Angers, 30 janvier. — Le professeur Monprofit, membre de l'Académie de médecine, député de Maine-et-oire, est mort ce matin, après une courte maladie.

Tremblement de terre

Digne, 30 janvier. — Un mouvement sismique d'une durée de 2 secondes a été ressenti à Digne, à 6 h. 28.

L'explorateur Shakleton est mort en mer

IL A SUCCOMBE A UNE ANGINE

Londres, 30 janvier. — Un télégramme de Montevideo annonce que sir Ernest Shakleton, le célèbre chef de l'expédition au Pôle Sud, a succombé à une angine de poitrine, le 5 janvier, à bord du *Quest*, le navire de l'expédition.

Un évadé de la Guyane arrêté à Roubaix

Une rixe à laquelle il participa permit à la police de le repincer

Trois ouvriers, appartement aux Bâtiments, les nommés Charles Bourrier, 35 ans, maçon, demeurant à Tainhegnies (Belgique); Henri Dernoncourt, 32 ans, plafonneur, demeurant à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, 46 et Joseph Leroux, plafonneur, rue Saint-Jean, 132, étaient occupés dimanche après-midi à réparer une maison appartenant à leur ebau-frere, et sise rue de Saint-Amand, 34, à Roubaix.

Trois individus, qu'ils ne connaissaient pas, et qui étaient en état d'ivresse, vinrent à passer. Il s'arrêtèrent et injurièrent les ouvriers, leur reprochant de travailler le dimanche. Une discussion s'ensuivit, et les nouveaux venus se ruèrent bientôt sur les maçons.

Trois agents de police, les gardes Boulet, Glorieux et Fries, qui passaient à proximité, se portèrent au secours des ouvriers. Les mécréants s'enfuirent à leur vue. Deux réussirent à prendre le large, mais le troisième fut rejoint par les agents et conduit au poste central de police.

Il était ivre, et refusa de répondre à l'interrogatoire que lui fit subir M. Anzéau, commissaire de permanence. Au moment où le magistrat donnait l'ordre de le consigner au violon, le malandrin se jeta sur l'un des agents, qui le maintenait, et tenta de l'étrangler.

Hier lundi, interrogé à nouveau cet aimable individu refusa catégoriquement de fournir des renseignements sur son état-civil et de donner aucune explication. Aucun papier n'avait été trouvé dans ses vêtements au moment de son arrestation ; mais il avait à faire à forte partie. M. Anzéau le fit entièrement déshabiller, afin de recueillir toutes les informations susceptibles d'éclairer l'enquête.

Or, le corps de l'inconnu était couvert de nombreux tatouages. L'agent Vandendriessche, qui assistait à l'inspection, déclara aussitôt reconnaître ces tatouages, et affirma que celui qui les portait n'était autre qu'un évadé du bagne, nommé Charles Thérin, qu'il avait été spécialement chargé de rechercher.

M. Auzéau fit immédiatement appeler la mère du forçat présumé, Rosine Delroeux, qui demeure rue des Longues-Haies, cour Flamencourt. Celle-ci reconnut qu'elle se trouvait en présence de son fils : Charles-Louis Thérin, né à Roubaix, le 12 octobre 1886.

Au troisième interrogatoire où il fut appelé par l'habile policier, Thérin a fourni des explications contradictoires sur les condamnations qu'il a subies, et a prétendu avoir été libéré à la fin de sa peine.

M. Auzéau a pû établir avec certitude que Thérin s'était évadé de la Colonie pénitenciaire de la Guyane, où il se trouvait encore le 31 janvier 1920. Il l'a donc maintenu en état d'arrestation, et a entrepris sans délai les démarches auprès du service anthropométrique et du tribunal correctionnel aux fins de savoir quelles peines il lui reste à subir.

Cette arrestation pour ivresse et coups, banale en somme, aurait pû facilement passer inaperçue, sans la maladresse du forçat en rupture de ban, et surtout, disons-le, sans la perspicacité de l'actif commissaire du 3e arrondissement et de son dévoué collaborateur, l'agent Vandendriessche.

Contre la vie chère

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE PREND DES MESURES

Paris, 30 janvier. — Le « Journal Officiel » publiera demain un décret, rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, et destiné à la constatation comparative des prix à la production et à la consommation.

Le rapport qui précède ce décret expose qu'à l'heure actuelle la constatation officielle des cours est à peu près inexistante et que la connaissance des prix est à la base de toute réforme destinée à abaisser le coût de la vie.

Le décret qui suit le rapport prescrit que tous les dix jours, dans chaque département, le préfet constate les cours à la production, des animaux et produits agricoles suivants :

Bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons, agneaux (prix du kilo, poids vif en distinguant trois qualités) ; porcs (prix du kilo poids vif en distinguant deux qualités) ; poulets vivants (prix du kilo) ; canards vivants (prix du kilo) ; oies vivantes (prix du kilo) ; lapins vivants (prix du kilo) ; lait (prix payé le litre par les ramasseurs) ; beurre (prix du kilo) ; œufs (prix de la douzaine).

La constatation des cours est faite dans les principaux marchés et foires du département fixés par le Préfet, par le vétérinaire départemental et par le vétérinaire chargé de l'inspection sanitaire du marché.

Les cours, ainsi recueillis, sont adressés au Préfet le lendemain de leur constatation.

Le Préfet, après avis du directeur des Services agricoles et du vétérinaire départemental, établit, tous les dix jours, la moyenne des prix qui, pour chaque produit et pour chaque qualité, ont été pratiqués au cours de la décade envisagée sur les divers marchés du département.

Après avoir ainsi réglé la constatation des prix à la production, le décret règle la constatation des prix à la consommation.

Dans les villes et communes qu'il détermine et de manière à représenter l'ensemble du coût de la vie dans son département, le Préfet, par l'intermédiaire du vétérinaire départemental et des vétérinaires locaux, chargés de l'inspection sanitaire des foires et marchés ou de tous autres techniciens qu'il croira devoir désigner, constate les cours chez les détaillants des denrées suivantes : bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons, agneaux (prix du kilogramme de viande nette en distinguant deux qualités) ; œufs (prix de la douzaine) ; beurre (prix du kilogramme) ; lait (prix du litre).

Les cours ainsi recueillis sont adressés au Préfet du département, au plus tard le lendemain de leur constatation. Le Préfet, après avis du directeur des services agricoles et du vétérinaire départemental, établit, tous les dix jours, la moyenne des prix qui, pour chaque produit et pour chaque qualité, ont été pratiqués au cours de la décade envisagée chez les détaillants de son département.

Enfin, le décret règle la question de la centralisation, au Ministère de l'Agriculture, des constatations comparatives ainsi faites par les Préfets et prescrit la publication périodique des renseignements ainsi obtenus, publication destinée à servir de base à la constatation des écarts entre les prix à la production et les prix à la consommation.

La constatation des prix des céréales et du pain fera l'objet de dispositions spéciales.

La main-d'œuvre allemande en Régions libérées

Paris, 30 janvier. — Une conférence des syndicats confédérés du bâtiment s'est tenue cet après-midi, rue Lafayette.

Examinant la situation faite aux travailleurs du bâtiment et aux populations des régions dévastées, la Conférence a décidé de poursuivre, en accord avec la C. G. T. réformiste, la campagne de propagande entreprise pour parvenir à une large pratique des réparations en nature et pour mener à bonne fin les négociations en cours avec les organisations ouvrières allemandes pour la participation des travailleurs allemands dans la remise en état des régions dévastées.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Le crime d'une cabaretière de Roubaix

Elle tua un ivrogne qui l'avait insultée

Marguerite Bugnon, cette cabaretière roubaisienne qui, en août dernier, blessa mortellement d'un coup de revolver un consommateur ivre qui voulait pénétrer de force dans son établissement, comparaissait hier devant le jury du Nord.

Voici les faits qui lui sont reprochés :

Marguerite Bugnon, épouse divorcée d'un sieur Golaz Georges, sujet suisse, était tenancière à Roubaix, depuis plusieurs mois, d'un estaminet fai famé, situé au numéro 10 de la rue du Parc, qu'elle gérait avec son amant, un sieur Pierens Pierre, mécanicien.

Dans la soirée du 13 août 1921, vers sept heures du soir, elle causait sur le trottoir avec une voisine, Rosa Decroix, lorsque Mériaux Julien, demeurant en face de ce débit, vint à rentrer chez lui, en état d'ébriété. Sans qu'il y ait eu provocation de la part de la femme Bugnon, Mériaux, qui conservait une certaine animosité contre elle à la suite d'une querelle, ramassa une brique et brisa un carreau de l'établissement. Malgré les observations de la femme Bugnon, cet individu alla prendre sur un tas d'ordures un autre caillou qu'il lança encore dans la fenêtre de l'établissement.

Exaspérée par ces faits, la tenancière du débit monta dans sa chambre au premier étage, et prenant un revolver dans la table de nuit apparut à la fenêtre. A ce moment, Mériaux, qui venait de briser la troisième carreau ne se laissa pas intimider par l'attitude de sa voisine : « Tire, si tu es du cœur, vieille g... » lui cria-t-il. C'est alors que celui-ci fut atteint dans la région de l'abdomen par un coup de revolver tiré par Marguerite Bugnon.

La victime put avec peine regagner son domicile ; elle expira le lendemain, à deux heures de l'après-midi, des suites de sa blessure, à l'Hôpital de la Fraternité.

L'autopsie a établi que le décès de la victime était dû à la péritonite consécutive à la perforation de l'intestin par la balle de revolver.

L'accusée a reconnu la matérialité des faits, mais elle a nié toute intention homicide.

Cependant, il ne peut y avoir aucun doute à cet égard ; l'un des témoins ayant vu l'accusée braquer son revolver sur Mériaux, en disant : « Je tire ».

La femme Bugnon, dont le casier judiciaire ne mentionne qu'une condamnation pour vagabondage et infraction à la loi sur le séjour des étrangers, ne réside en France que depuis le début de l'année 1919. Les renseignements fournis sur sa moralité sont mauvais. Précédemment, elle habitait la Suisse, où elle a mené une vie de débauche et encouru plusieurs condamnations.

Dans le courant de l'année 1910, notamment, elle fut l'objet d'une information pour tentative de meurtre de complicité avec son amant, sur la personne de son mari. Tous deux bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu.

En conséquence, Bugnon Marguerite-Lucie est accusée d'avoir, à Roubaix, le 13 août 1921, commis un homicide volontaire sur la personne de Mériaux Julien, journalier.

Condamnée à trois ans de prison

Marguerite Bugnon s'en tire avec **TROIS ANS DE PRISON**, après une habile plaidoirie d'Escoffier.

Le crime d'un Espagnol à Raismes

Il blessa mortellement un chef de chantier qui l'insultait

Duran José, 30 ans, sujet espagnol, mineur, était accusé d'un meurtre commis à Raismes dans les circonstances suivantes :

Le 4 mai 1921, vers 17 heures 30, José Duran se trouvait avec Willay Achille, à l'estaminet tenu par la veuve Vincent. Près d'eux vinrent s'asseoir Lesceux Alphonse, chef de chantier et son beau-père, Lanckbeen Richard, mécanicien, qui causait entre eux, critiquant les étrangers. Duran ayant reconnu dans ces propos une allusion à sa personne, s'en alla. Au moment où il enfourchait sa bicyclette, Lesceux vint sur la porte et le traita de fainéant. Duran sortit alors de sa poche un pistolet automatique et — toujours d'après l'acusation — fit feu cinq fois dans la direction de Lesceux, qui bien que blessé, avait dès le premier coup tiré sur lui, tiré un revolver et tiré à son tour sur son adversaire.

Duran, légèrement blessé à la cheville, fut arrêté le lendemain à Anzin. Desceux, atteint à l'abdomen, décéda le 9 mai. Avant de mourir, il avait déclaré quelque temps auparavant que Duran lui avait jeté des pierres et qu'ayant reçu un caillou, il avait dû cesser son travail pendant huit jours. Duran a déclaré ne rien connaître de cette scène. En ce qui concerne les faits du 4 mai, il affirme que c'est Lesceux qui tira sur lui le premier. Lanckbeen lui oppose un démenti formel. L'accusé jouit d'une bonne réputation. Il passe pour sérieux, honnête, et n'a pas d'antécédents judiciaires.

Acquitté

Les témoignages entendu au cours des débats sont favorables à l'accusé. Ils établissent que Duran et Lesceux ne se connaissaient pas avant la scène rapide qui causa la mort de l'un d'eux. L'accusé se trouvait donc en état de légitime défense, aussi l'avocat général Dumas, avec une haute conscience qui honore sa robe comme sa carrière, selon l'expression de Me Léon Millot, défenseur de Duran, abandonne-t-il l'accusation.

Le jury, naturellement, homologue ce geste par un **ACQUITTEMENT**.

LES IMPOTS EN BELGIQUE

SENSIBLE AUGMENTATION

Bruxelles, 30 janvier. — En 1914, les impôts directs s'élevaient à 117 millions et les impôts indirects à 201 millions, soit un total de 318 millions.

Pour l'année 1922, les impôts directs, sur les revenus et les successions rapporteront 565 millions et les impôts indirects 454 millions soit au total un milliard 10 millons.

C'est près de trois fois et demi la charge de 1914.

Le temps d'aujourd'hui

Probabilités pour la journée du 31 janvier : vents de sud-ouest modérés; nuageux à quelques pluies et même température. Nouvelles pluies moitié est France. Beau au sud-est. Refroidissement à l'est.

Du sang dans un puits

A Hénin-Liétard, une vieille femme s'est jetée à l'eau

Informé par des voisins que l'eau tirée d'un puits situé coron Lefebvre, route de Drocourt, à Hénin-Liétard, contenait des traces de sang, l'agent David se rendit immédiatement sur les lieux et explora le puits, à l'aide d'une lampe suspendue à une corde, il constata qu'un corps flottait sur l'eau.

Un voisin, M. Adams Frédéric, descendit au fond du puits, profond de 16 mètres et remonta le cadavre d'une femme vêtue de noir, et paraissant âgée d'une soixantaine d'années. Le corps fut immédiatement reconnu pour être celui d'une nommée Mofait, née Leroux Marie, âgée de 64 ans, demeurant cours Langham, route de Drocourt.

L'enquête ouverte sur les causes de ce décès a permis de conclure à un suicide. Depuis quelque temps déjà, Mme Mofait donnait des signes de neurasthénie ; elle avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie. Une grave maladie d'un de ses fils finit par ébranler son faible cerveau.

Dans sa chûte, Mme Mofait s'était brisé la jambe gauche ,ce qui avait occasionné une hémorragie. De là le sang répandu à la surface du puits.

L'ECROULEMENT D'UN CINEMA

CENT-DOUZE MORTS

Washington, 30 janvier. — A minuit, les sauveteurs volontaires avaient virtuellement terminé les recherches dans les ruines du cinéma de Knickerbocker, sauf dans une partie où se trouvait l'orchestre et où l'on ne pense pas découvrir de nouveaux cadavres.

Le nombre des blessés s'élève à 134 dont 14 grièvement, la plupart des morts ont été identifiées. Leur nombre s'élève jusqu'à présent à cent douze.

POUR QUE L'EGYPTE SOIT INDEPENDANTE

LES CONDITIONS ANGLAISES

Londres, 30 janvier. — Le « Weekly Dispatch » se dit en mesure d'annoncer de bonne source que le gouvernement anglais a décidé d'offrir l'indépendance à l'Egypte aux conditions suivantes :

1. Sécurité des communications entre la Grande-Bretagne et les autres parties de l'empire par le canal de Suez ;
2. Cessation des rivalités existant entre différents pouvoirs désireux de s'assurer la suprématie en Egypte ;
3. L'Egypte ne devra pas poursuivre une politique hostile à l'Angleterre.

Ces réserves faites, le gouvernement de l'Egypte appartiendra aux Egyptiens.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

RETOUR DE NEUF SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE

Hier, sont arrivés, en gare de Roubaix, neuf corps de soldats dont les familles ont sollicité le retour des cimetières du front en vue de leur réinhumation définitive dans le terrain spécial du cimetière de notre Ville. La reconnaissance des corps a été faite par M. Thérin Henri, adjoint au Maire, représentant l'Administration Municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les corps ont été transportés ensuite au dépositoire de la rue Isabeau de Roubaix, par les soins de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de notre Ville. En voici la liste :

Broquet Désiré-Edmond, du 201e R. I. ; Burghgraeve Oscar-Charles du 167e R. I. ; Decock Louis-Charles-Emile, due 63e R. I. ; Delreux Edmond-Edouard, du 338e R. I. ; Deroubaix Henri-Nicolas, du 59e B. C. P. ; Doby Armand-Olivier, du 6e chasseurs à cheval ; Ducatillon Victor-Joseph, caporal, du 162e R. I. ; Hoornaert Carlos, du 1er Corps ; Lhoest Alfred-Joseph, du 9e B. C. P.

LA CEREMONIE DU « SOUVENIR »

Le « Souvenir Français » organise pour mercredi 1er février, à 1 h. 30, les funérailles solennelles des militaires ramenés des cimetières du front dont les noms suivent :

Ducatillon Victorien, caporal 162e d'inf., médaille militaire, croix de guerre, rue d'Alger, 8 ; Deraoubaix Henri, soldat 49e Chas. à Pied,croix de guerre, rue Pierre de Roubaix,impasse Saint-Paul, 6 ; Hoornaert Carlos, soldat 1er d'Inf., médaille militaire, croix de guerre, rue de Bouvines, 151 ; Delreux Edmond soldat 338e d'Inf., médaille militaire, croix de guerre, rue d'Arcole, 9, cour Voreux ; Doby Charles, soldat 6e Chas., médaille militaire, croix de guerre, rue J.-B. Glorieux, cour Saint-Martin, 10. — L'Hoest Alfred, soldat 9e Chas. à pied, médaille militaire, croix de guerre rue Dugueslin, 37 ; Burghgraeve Oscar, soldat 167e d'Inf., rue d'Alma, 224 cour Decock, 13.

Les familles sont priées de se trouver au Dépositoire, à 1 h. 1/4.

Les sociétés patriotiques et militaires habituellement convoquées sont priées d'envoyer des délégations avec leur drapeau.

LE SAUVEUR DES MAINS

Douce, onctueuse, émolliente,
La pâte fine du **Congo**
Préserve et guérit notre peau,
Que la bise gonfle et tourmente.

LE PORTEFEUILLE « VOLE » ...N'ETAIT QU'OUBLIE

M. Pierre Degallaix, demeurant à Croix, qui avait porté plainte contre inconnu, samedi dernier, pour vol d'un portefeuille contenant 115 francs s'est présenté hier au commissariat du 2e arrondissement, où il a déclaré avoir retrouvé son portefeuille dans un estaminet de la rue de l'Epeule.

NE DANSE PAS QUI VEUT

M. Constant Lemannier, cabaretier, demeurant rue d'Alger, 31, a décolté une contravention pour avoir sans autorisation, laissé danser dans son établissement.

TROP TARD !

Pour fermeture tardive de leurs estaminets, Mme Vve Vanlaere, rue de Lannoy, 34, et M. Arthur Malysse, rue de Beaurewaert, 12, se sont vu dresser procès-verbal.

LES PRIX DE VENTE DE LA VIANDE DE CHEVAL

Le maire de Roubaix a pris hier un arrêté fixant ainsi les prix de vente de la viande de cheval :

Filet le kilo, 10 fr.; aloyau, 8 fr.; biftteck, 5,50 ; pot au feu, 1.50 ; graisse, 1,50 ; os, 0,30.

Ces prix sont toujours revisables et les modifications à y apporter seront portées immédiatement à la connaissance des intéressés et du public. Cette taxe est applicable à toute la viande de cheval mise en vente sur le territoire de la ville de Roubaix.

Sur chaque morceau de viande mis en vente le prix doit être affiché d'une façon très apparente. Il doit y avoir autant de prix indiqués que de qualités vendues de façon que les consommateurs trouvent dans chaque boucherie, un morceau de la qualité qu'ils désirent acquérir.

BANQUET DE L'ASSOCIATION DES A. A. DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES.

Ce banquet aura lieu le 5 Février, à 1 h. 15, au Cercle de l'Industrie. Il s'annonce comme devant obtenir un succès des plus vifs.

Autour du Maître J.-J. Weerts et de l'éminent administrateur M. V. Champie, se grouperont un nombre important de professeurs et d'anciens élèves, heureux de s'associer à une manifestation vitale.

Le concert qui suivra, excellemment préparé par l'actif secrétaire M. Jean Selle, permettra d'entendre les artistes de renom : MM. Dufrany-Echement, Lechantre, Lecocq, Leleu, Schepens dans un programme qui ravira les dilettanti.

Le dernier délai pour les inscriptions à envoyer à M. Sable, 35, rue Neuve ou 5, rue St-Jean, est fixé au jeudi 2 février.

LA MEDAILLE DU ROI ALBERT A M. JEAN DESRUELLES

Le Consul de Belgique a remis hier au lieutenant de réserve Jean Desruelles, la médaille du Roi Albert, que vient de lui conférer sa Majesté le Roi des Belges « pour reconnaître le dévouement dont il a fait preuve dans les œuvres de guerre ».

Le lieutenant Desruelles a rendu de nombreux services en captivité aux officiers alliés, blessés et malades, en leur donnant ses soins, en organisant des cours journaliers de gymnastique et de rééducation physique et en facilitant des évasions.

M. Desruelles, qui est déjà titulaire de la croix de guerre et des insignes d'officier de l'instruction publique et de nombreux ordres français et étrangers, est le dévoué secrétaire général de « La Fraternelle des Combattants Roubaisiens », président de la société de gymnastique « L'Ancienne » ; il fait partie de nombreux comités de notre ville.

A L'AMICALE DES A. E. DE L'ECOLE DE LA RUE DU BOIS

L'assemblée générale pour la distribution des prix aux lauréats des concours de tir s'est tenue dimanche matin, à 10 heures, à l'Ecole.

Plusieurs prix fort jolis ont été distribués. Le premier prix, consistant en une montre en argent, a été remporté par M. Maurice Duporchelle.

En l'absence de MM. Georges Selliez, président d'honneur, Cavro et Deneubourg, excusés, M. Léon Gadenne à remis, au nom de la Ligue Française de l'Enseignement, la grande médaille à M. Paul Vandendriessche, et une lettre de félicitations à MM. Gustave Lefebvre, président, et Arthur Chrétien, secrétaire-trésorier, pour services rendus à l'éducation nationale.

Nos félicitations aux trois nouveaux lauréats de la Ligue.

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES

Cours de pharmacie

Nous rappelons aux membres de la Fédération suivant les cours d'infirmières, que le premier cours de pharmacie se fera mercredi 1er février, à 7 h. 30 très précises. Prière de se conformer au présent avis ; il ne sera pas envoyé de convocations.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Les membres de la Société auront le plaisir d'entendre, le samedi 4 février, à 8 h. et demie du soir, dans la salle du Central-Cinéma, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis, M. René Wibaux, membre du comité de la Société, président de l'Alliance française, lequel mènera son auditoire « En auto à travers le Maroc ».

Au cours d'un voyage qu'il fit l'an dernier dans cette région, M. Wibaux a eu la bonne fortune de prendre sur le vif des aspects singuliers de la vie des indigènes, et a recueilli un certain nombre de clichés photographiques qui agrémenteront sa causerie.

Les personnes qui appartiennent au groupement de l'Alliance française sont invitées à cette conférence, à laquelle des places leur seront réservées.

pour
une mayonnaise
2 jaunes d'œuf, le jus d'un citron, sel, poivre
et surtout : **l'Huile des Bénédictins**
"pas plus chère qu'une autre et d'un si bon goût"
EN VENTE PARTOUT

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations de la 4e semaine : 1170 versements pour 576.720 fr. ; 567 remboursements pour 349.713 fr. 83.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi, à 8 h., Première représentation du grand succès parisien « NELLY », opérette à grand spectacle en 3 actes, Musique de Marcel Lattès ; au 2e acte « FANTOCCHINI », grand ballet-divertissement ; au 3e acte, Danses Nordmandes.

La location est ouverte comme d'usage.

« LA SOURIS », A L'HIPPODROME

Pour satisfaire au vœu du public qui avait exprimé le désir d'entendre cet hiver quelques chefs-d'œuvre du répertoire, les Tournées Ch. BARET annoncent une représentation prochaine de « SOURIS », l'œuvre exquise de Pailleron, montée avec ce soin particulier qui est de règle chez le célèbre impresario.

Nous reviendrons bientôt sur cet intéressant spectacle.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Georgette Braeye, rue Newton, 27. — Marie Drubbele, rue de Bouvines, 11. — Hortense Ferrain, rue Archimède, 56. — Gisèle Fruit, rue du Tilleul, 176. — Jacqueline Christiaens, rue J.-B. Notte, 6. — Madeleine Gydé, rue et impasse Turgot, 9. — Marie-Thérèse Dassonville, rue de la Fosse-aux-Chêne, 2. — Agnès Prouvot, boulevard de Mulhouse, 18. — Pierre Herbin, rue du Tilleul, 475 — Marguerite Dehaye, rue des Longues-Haies.

PUBLICATIONS. — Marcel Dejardin, employé et Adèle Depleux, sans profession. — Edmond Roolants, tisserand et Raymonde Beirlorr, soigneuse. — Ferdinand Delobele, visiteur de pièces et Bernadette Vandesompele, soigneuse. — Charls Bigrant, rattacheur et Sidonie Pleisant, rattacheuse. — Alphonse Devogelaere, chauffeur d'auto et Marguerite Vandenbroucke, couturière. — Albert Messieon, rattacheur et Marie Bouyn, rattacheuse. — Gaston Demol, chauffeur d'auto et Albertine Dutranoy, bobineuse. — Alfred Rousseaux, rattacheur et Emilie, cannetière. — Auguste Domiddelaere, chauffeur et Fétronie Schotte, soigneuse. — Léon Rousseaux, employé et Julienne Vanwembeke, sans profession. — François Rasschaert, ouvrier et Stéphanie Van Den Daele, ouvrière de fabrique.

DECES. — Augustin Cornillie, 74 ans, rue des Sept Ponts. — Marcel Crémon, 5 ans, rue de la Limite, 38. — Victor Morel, 1 an, place de la Gare, 1. — Alexandre Kerckens, 1 an, 134, rue d'Alger. — Georgette Delefosse, 31 ans, 45, rue Jules-Deregnaucourt. — Edouard Dupureur, 67 ans, rue du Chemin de Fer, 31. — Florimond Locquegnies, 56 ans. — Félix Dessay, 73 ans. — Jules Bontinck, 53 ans, rue du Gros-Seule, 18. — Louis Florin, 74 ans, rue Blanchemaille, 57. — Hyacinthe Leso